

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 27 septembre 2021, tenue à la salle municipale, à midi, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Éric Guillot, Yannick Pressé, James Kingston et tous formant quorum.

Absence : Sébastien Laplante.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La directrice générale confirme qu'un avis de convocation a été remis à chaque élu au moins deux jours avant la présente assemblée, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 248-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 18h45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 249-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Présence et vérification du quorum
 2. Ouverture de la séance
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Financement de l'emprunt pour les rangs St-Sauveur et St-Antoine ouest (règlement 2020-12-175) et refinancement de l'emprunt pour la patinoire (règlement 2015-04-101)
 - a) Adjudication du contrat à une institution financière pour l'emprunt
 - b) Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 983 200 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2021
 - c) Services bancaires
 5. Levée de l'assemblée
- 4. Financement de l'emprunt pour les rangs St-Sauveur et St-Antoine ouest (règlement 2020-12-175) et refinancement de l'emprunt pour la patinoire (règlement 2015-04-101)**

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

a) Adjudication du contrat à une institution financière pour l'emprunt

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	27 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 octobre 2021
Montant :	983 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Fortierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2021, au montant de 983 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

91 600 \$	1,74000 %	2022
92 800 \$	1,74000 %	2023
94 400 \$	1,74000 %	2024
96 000 \$	1,74000 %	2025
608 400 \$	1,74000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,74000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

91 600 \$	0,65000 %	2022
92 800 \$	0,90000 %	2023
94 400 \$	1,20000 %	2024
96 000 \$	1,40000 %	2025
608 400 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,71100

Coût réel : 1,82866 %

3 - CD DE GENTILLY-LEVRARD-RIV. DU CHENE

91 600 \$	1,84000 %	2022
92 800 \$	1,84000 %	2023
94 400 \$	1,84000 %	2024
96 000 \$	1,84000 %	2025
608 400 \$	1,84000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

RÉSOLUTION # 250-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Fortierville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2021 au montant de 983 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2015-04-101 et 2020-12-175. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

b) Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 983 200 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Fortierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 983 200 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-04-101	49 500 \$
2020-12-175	491 950 \$
2020-12-175	441 750 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-04-101 et 2020-12-175, la Municipalité de Fortierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Fortierville avait le 1^{er} mars 2021, un emprunt au montant de 49 500 \$, sur un emprunt original de 307 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 2015-04-101;

ATTENDU QUE, en date du 1^{er} mars 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 4 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2015-04-101;

RÉSOLUTION # 251-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	91 600 \$	
2023.	92 800 \$	
2024.	94 400 \$	
2025.	96 000 \$	
2026.	97 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	511 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2015-04-101 et 2020-12-175 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 4 octobre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2015-04-101, soit prolongé de 7 mois et 3 jours.

c) Services bancaires

ATTENDU le financement des emprunts 2015-04-101 et 2020-12-175 au montant de 983 200 \$;

RÉSOLUTION # 252-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

QUE la BANQUE ROYALE DU CANADA (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client ;

QUE la mairesse, Julie Pressé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie Jacques, conjointement ont l'autorisation d'agir au nom de la municipalité et de signer tous les documents.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 253-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h00.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques,
Directrice gén. et secrétaire-très.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».